

## Exigences prudentielles de publication

### Selon circulaire FINMA 2016/1 "Publication - banques"

**Tableau KMI : Chiffres-clés essentiels réglementaires (en milliers de CHF)**

T = 31.12.2021		a T	e T-1
<b>Fonds propres pris en compte (CHF)</b>			
1	Fonds propres de base durs (CET1)	84 145	73 881
2	Fonds propres de base (T1)	84 145	73 881
2a	Fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		
3	Fonds propres totaux	85 185	74 669
3a	Fonds propres totaux, sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)</b>			
4	RWA	476 069	487 000
4a	Exigences minimales de fonds propres (CHF)	38 086	38 960
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)</b>			
5	Ratio CET1 (%)	17,7%	15,2%
5a	Ratio CET1 sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)		
6	Ratio de fonds propres de base (%)	17,7%	15,2%
6a	Ratio de fonds propres de base sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)		
7	Ratio de fonds propres globaux (%)	17,9%	15,3%
7a	Ratio de fonds propres globaux sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues (%)		
<b>Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)</b>			
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.50%	2.50%
9	Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0%	0%
10	Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0%	0%
11	Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.50%	2.50%
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	9,9%	7%

### Ratio-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)

12a(1)	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	2.5%	2.5%
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	0%	0%
12c	Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7%	7%
12d	Ratio-cible en TI (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.5%	8.5%
12e	Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.5%	10.5%

### Ratio de levier Bâle III

13	Engagement global (CHF)	1 699 260	1 456 529
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	5%	5%
14a	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global) sans l'impact des règles transitoires pour les pertes attendues		

### Ratio de liquidités (LCR)

15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	900 711	845 231
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	193 448	243 418
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	466%	347.23%

### Ratio de financement (NSFR) (2)

18	Refinancement disponible stable (en CHF)	1 104 626	1 057 932
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	390 816	462 237
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	282%	229%

(1) Ces lignes ne devront être publiés qu'après l'entrée en vigueur de la réglementation relative au NSFR.

**Tableau OVI : Aperçu des positions pondérées par le risque (en milliers de CHF)**

Date de reporting : 31.12.2021		a	b	c	Déviation du RWA
		RWA	RWA	Fonds propres minimaux	en %
		Période de référence	Période précédente	Période de référence	
1	Risque de crédit *1	258 094	278 713	20 648	-7,40%
20	Risque de marché *2	87 024	98 275	6 962	-11,45%
24	Risque opérationnel *3	130 951	110 013	10 476	19,03%
27	<b>Total (1 + 20 + 24)</b>	<b>476 069</b>	<b>487 000</b>	<b>38 086</b>	<b>-2,24%</b>

\*1 Risque de crédit : Approche Standard

\*2 Risque de marché : Approche Standard

\*3 Risque opérationnel : Approche de l'indicateur de base

## Tableau LIQA : Gestion du risque de liquidité

### Ratio de liquidité à court terme - LCR - exigences quantitatives

	déc.2020	mai.2021	sept.2021	déc.2021
Ratio LCR individuel	<b>347%</b>	<b>531%</b>	<b>571%</b>	<b>466%</b>
Ratio LCR Consolidé	<b>348%</b>	<b>533%</b>	<b>575%</b>	<b>469%</b>
Minimum LCR FINMA	100%	100%	100%	100%
Minimum LCR Banque	120%	120%	120%	120%

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les flux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Un reporting interne en matière de liquidité incluant le stress test est présenté trimestriellement au conseil d'administration.

## Tableau CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs (en milliers de CHF)

		31.12.2021			
		a	b	c	d
		Valeurs comptables brutes des (1)		Corrections de valeur/ amortissements (2)	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut (3)	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)		411 611	11 512	400 098
2	Titres de dette		1 017 792		1 017 792
2	Expositions hors bilan		30 519		30 519
<b>4</b>	<b>TOTAL Période de référence</b>		<b>1 459 921</b>	<b>11 512</b>	<b>1 448 409</b>
	TOTAL Période précédente		1 564 547	12 781	1 551 766

(1) Il s'agit des éléments du bilan et du hors bilan qui sont exposés à un risque de crédit au sens des dispositions sur les fonds propres (sans les risques de crédit de contrepartie). Les positions du bilan comprennent les prêts et les titres de dette. Les positions hors bilan doivent être mesurées en fonction des critères suivants : 1) garanties fournies : le montant maximum que la banque devrait déboursier en cas de mise à contribution de la garantie (valeur brute, soit avant application des facteurs de conversion en équivalent-crédit et avant la prise en compte des techniques de réduction du risque) ; 2) engagements de crédit irrévocables : le montant total du prêt consenti par la banque (le montant est également brut, comme décrit ci-avant). Les engagements de crédit révocables ne doivent pas être pris en compte. La valeur brute correspond à la valeur comptable avant prise en compte d'une éventuelle correction de valeur, mais après réduction consécutive à un éventuel amortissement (par amortissement, il faut comprendre la réduction directe de la valeur comptable, appliquée par la banque lorsque celle-ci considère qu'il n'y a plus guère de possibilité de recouvrement). Les mesures d'atténuation du risque de crédit ne sont pas prises en compte, quelle que soit leur nature.

(2) Somme des adaptations de valeur, sans égard au fait qu'elles couvrent des positions compromises ou simplement des risques latents, et amortissements enregistrés directement.

(3) Comprends les positions en souffrance et compromises dans l'AS\_BRI.

## Tableau CRB: Risques de crédit : Informations complémentaires de la qualité de crédit[QUAL/QC / flexible]

(en milliers de CHF)

31.12.2021

### Segmentation du risque crédit - Zones Géographiques

	Switzerland	Oceania	North America	Liechtenstein	Latin America	Europe	Caribbean	Asia	Africa	Total
Bilan / Créances:										
<b>Liquidités</b>	152 552		290			1 533				<b>154 375</b>
Créances sur les banques	102 958	1 157	27 976			98 799		11 315	81	<b>242 288</b>
Créances résultant d'opérations de financement de titres										
Créances sur la clientèle	25 426	830	12 355	19	13 587	74 396	9 479	8 745	809	<b>145 645</b>
Créances hypothécaires										
Opérations de négoce	5 288		603 818		7 526	452 701		16 569		<b>1085 902</b>
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés										
	943									<b>943</b>
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur										
Immobilisations financières						612				<b>612</b>
Comptes de régularisation	2 448									<b>2 448</b>
Participations						0				
Immobilisations corporelles	44 401									<b>44 401</b>
Valeurs immatérielles										
Autres actifs	98									<b>98</b>
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)										
Capital social non libéré										
<b>Total</b>	<b>334 114</b>	<b>1 987</b>	<b>644 440</b>	<b>19</b>	<b>21 114</b>	<b>628 041</b>	<b>9 479</b>	<b>36 629</b>	<b>891</b>	<b>1676 713</b>

## Segmentation du risque crédit - Branches

	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	Total
<b>Bilan / Créances:</b>								
Liquidités	150 826						3 550	154 375
Créances sur les banques			223 979	18 308				242 288
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	794	476	23 828	66 164	54 382			145 645
Créances hypothécaires								0
Opérations de négoce	776 124	41 322	206 419	60 019	2 018			1085 902
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés							943	943
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								0
Immobilisations financières						612		612
Comptes de régularisation							2 448	2 448
Participations								
Immobilisations corporelles							44 401	44 401
Valeurs immatérielles								0
Autres actifs							98	98
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)								
Capital social non libéré								
<b>Total</b>	<b>927 745</b>	<b>41 799</b>	<b>454 226</b>	<b>144 491</b>	<b>56 400</b>	<b>612</b>	<b>51 440</b>	<b>1676 713</b>

## Segmentation du risque crédit - Échéances

	à vue	Dénonçables	D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Echu Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	Total
<b>Bilan / Créances:</b>								
Liquidités	154 375							<b>154 375</b>
Créances sur les banques	174 982	25 511	41 795					<b>242 288</b>
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	8 196	49 232	70 438	17 779				<b>145 645</b>
Créances hypothécaires								
Opérations de négoce	1085 902							<b>1085 902</b>
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés								
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	943							<b>943</b>
Immobilisations financières	0		86			526		<b>612</b>
Comptes de régularisation	2 448							<b>2 448</b>
Participations	0							
Immobilisations corporelles	44 401							<b>44 401</b>
Valeurs immatérielles								
Autres actifs	98							<b>98</b>
Corrections de valeur pas déductibles selon les dispositions transitoires (poste négatif)								
Capital social non libéré								
<b>Total</b>	<b>1471 346</b>	<b>74 743</b>	<b>112 319</b>	<b>17 779</b>		<b>526</b>		<b>1676 713</b>

## Méthodes appliquées pour l'identification des créances compromises

### Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la banque réalise les sûretés.

### Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

### Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits « en souffrance ».

Les corrections de valeur pour risques latents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes subies qui ne peuvent pas encore être attribuées à un preneur de crédit distinct. Les risques latents de défaillance résultent des risques présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne deviendront apparents qu'ultérieurement. Leur estimation se base par principe sur des valeurs tirées de l'expérience. Sur la base de l'historique des pertes de la banque la moyenne des taux des pertes pour créances compromises est proche de 0%. Dès lors aucune provision n'a été constituée

### Tableau CR3 : Aperçu des techniques d'atténuation du risque

31.12.2021	<b>a</b>	<b>c</b>	<b>e&amp;g</b>
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés : montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit : montant effectivement couvert
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Créances (y c. les titres de dette)	1 313 771	91 954	
Opérations hors bilan	6 520	23 999	
<b>TOTAL</b>	<b>1 320 291</b>	<b>115 952</b>	
Dont en défaut	7 339	4 173	
Année précédente	1 217 917	83 114	

Aucun changement significatif survenu durant la période de référence.

(7) Soit les valeurs comptables des positions (après déduction des corrections de valeur) qui ne bénéficient pas d'une mesure d'atténuation des risques.

(8) Soit les valeurs comptables des positions (après déduction des corrections de valeur) qui sont couvertes partiellement ou totalement par des des sûretés, sans égard à la portion de la position originale effectivement couverte.

## Tableau CCR3 : Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard [QC / fixe]

(en milliers de CHF)

31.12.2021

Catégories de positions / pondérations-risque	a	b	c	d	e	f	g	h	i	
	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total positions soumises au risque de crédit (1)	Total année précédente
1 Gouvernements centraux et banques centrales										
2 Banques et négociants en valeurs mobilières			769	1 700					2 469	2 128
3 Corporations de droit public et banques multilatérales de développement			3	0					3	3
4 Entreprises			0	17		1			18	29
5 Retail					1	922			923	752
6 Titres de participation										
7 Autres positions (2)						0			0	1 811
8										
<b>9 TOTAL</b>			<b>772</b>	<b>1 717</b>	<b>1</b>	<b>923</b>			<b>3 412</b>	<b>4 722</b>
Année précédente			1 065	1 092		2 565			4 722	

(1) Montant pertinent pour déterminer les exigences de fonds propres, après application des mesures d'atténuation du risque de crédit

(2) Cette ligne prend en compte les autres actifs (cf. §81 du document de Bâle II, à savoir les positions de titrisation, les positions non soumises au risque de contrepartie et les autres positions) et d'éventuels investissements (participations) dans des entreprises commerciales soumis à une pondération de 1250% (cf. §90 du document de Bâle II, <http://www.bis.org/publ/bcbs189.pdf>).

**Tableau CCR5 : Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en milliers de CHF)**

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
	Ségréguées (1)	Non ségréguées	Ségréguées (1)	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		31				
Liquidités en monnaies étrangères		1 160				
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres Etats		0				
Créances sur des agences gouvernementales						
Obligations d'entreprises		9				
Titres de participation		786				
Autres sûretés		23				
<b>TOTAL</b>		<b>2 010</b>				
Année précédente		1 151				

(1) « Ségrégué » désigne les sûretés détenues de façon à ne pas tomber dans la masse en faillite (bankruptcy-remote). Pour les détails voir § 200 à 203 des « Capital requirements for bank exposures to central counterparties » d'avril 2014.

## Tableau IRRBBA : Risque de taux d'intérêt : objectifs et normes pour

a	Description de la façon dont la banque définit l'IRRBB afin de mesurer et gérer le risque.	La mesure du risque de taux est effectuée avec le logiciel ReportGenerator de BearingPoint et Focus ALM de New Access, utilisé par une grande majorité d'établissements bancaires en Suisse. La banque calcul son exposition sur les fonds propres et les bénéfices en raison des fluctuations des taux d'intérêts.
b	Description des stratégies supérieures de la banque afin de gérer et atténuer l'IRRBB. Exemples : surveillance de l'EVE et du NII en relation avec les limites fixées, pratiques de couverture, conduite de tests de stress, évaluation des résultats, rôle de la révision indépendante (dans la mesure où cela ne ressort pas d'une autre description centrale des risques), rôle et pratique de l'ALCO, pratiques de la banque afin d'assurer une validation adéquate du modèle ainsi que des adaptations en temps opportun en cas de conditions de marché changeantes.	La banque identifie, mesure et surveille son risque de taux. Elle établit un rapport interne sur base trimestrielle, fixe des limites et évalue les résultats.
c	Périodicité du calcul des valeurs estimatives de l'IRRBB de la banque et description des agrégats spécifiques utilisés par la banque afin d'évaluer sa sensibilité à l'IRRBB.	Calculs effectués sur base trimestrielle. La banque utilise les données effectives.
d	Description des scénarios de chocs de taux et de stress utilisés par la banque afin d'évaluer les modifications des valeurs économiques et des revenus.	Déplacement parallèle vers le haut  Déplacement parallèle vers le bas Scénario standard (iii) «pentification de la courbe» Scénario standard (iii) «aplatissement de la courbe» Standard (v) «hausse des taux courts» Standard (vi) «baisse des taux courts»

e	<p>Lorsque les hypothèses de modélisation de la banque utilisés dans le système de mesure interne du risque de taux (soit la mesure EVE, générée par la banque pour un but autre que la publication, par ex. afin d'évaluer la résistance au risque) diffèrent sensiblement des hypothèses de modélisation prévues pour la publication dans le tableau IRRBBI (cf. description sur le tableau IRRBBI), la banque doit décrire ces hypothèses et indiquer quel est leur résultat ainsi que le bien-fondé de telles hypothèses (par ex. données historiques, analyses publiées, évaluations du management et analyses).</p>	<p>Les hypothèses de modélisation de la banque utilisées sont celles prévues pour la publication dans le tableau IRRBBI</p>
---	---	---

---

f	<p>Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif.</p>	<p>Utilisation de données effectives et conformes aux prescriptions comptables.</p>
---	--	---

---

g	<p>Description générale des hypothèses-clés et des paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer <math>\Delta EVE</math> et <math>\Delta NII</math> dans le tableau IRRBBI et en prenant en compte les positions et devises selon le tableau IRRBBI, selon la répartition suivante :</p>
---	--

---

1	Modification de la valeur actuelle des fonds propres ( $\Delta EVE$ )	Détermination des flux de paiement : prise en compte des marges de taux et des autres composantes	Pas de prise en compte des marges de taux et autres composantes
2		Procédure de mapping : description des procédures de mapping des paiements mises en œuvre	Mapping des paiements en fonction des dates de remboursement du principal, révision du taux d'intérêt, versements d'intérêts.
3		Taux d'escompte I : description des taux d'escompte (spécifiques aux produits) ou hypothèses d'interpolation	Interpolation des taux du marché
4	Modification des revenus attendus ( $\Delta NI$ )	Description de l'approche et des hypothèses centrales du modèle de détermination des modifications des revenus futurs	Le delta NII est calculé avec l'hypothèse d'un bilan constant.
5	Positions variables	Description de l'approche, y c. les hypothèses et paramètres centraux servant à déterminer la date de redéfinition des taux et les flux de fonds des positions variables	Utilisation des clés de répliquions
6	Positions comportant des options de remboursement	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de remboursement anticipées liées à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
7	Placements à terme	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des retraits anticipés liés à des comportements	Pas de prise en compte des options de remboursement
8	Options de taux automatiques	Description des hypothèses et procédures de prise en compte des options de taux automatiques, non liées à des comportements	NON APPLICABLE
9	Positions en dérivés	Description du but, des hypothèses et procédures des dérivés de taux linéaires et non-linéaires	Pas de positions sur dérivés de taux
10	Autres hypothèses	Description des autres hypothèses et procédures ayant un impact sur le calcul des valeurs des tableaux IRRBBAI et IRRBBI, à l'instar de l'agrégation en matière de devises et des hypothèses de corrélation au niveau des taux	NON APPLICABLE

**Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux [QC / fixe]**

(in l'000 CHF)	Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux
	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	
<b>Date de redéfinition du taux définie</b>						
Créances sur les banques	41 842	0	41 842	0,08		
Créances sur la clientèle	78 105	1 231	76 874	0,27	0,71	
Hypothèques du marché monétaire						
Hypothèques à taux fixes						
Immobilisations financières						
Autres créances						
Créances découlant de dérivés de taux						
Engagements envers les banques						
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	2 703		2 703		0,29	
Obligations de caisse						
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage						
Autres engagements						
Engagements résultant de dérivés de taux						
<b>Date de redéfinition du taux non définie</b>						
Créances sur les banques	203 481	13 782	189 699	0,08	0,08	
Créances sur la clientèle	49 621	2 819	46 802	0,22	0,22	
Créances hypothécaires à taux variables						
Autres créances à vue						
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	1 525 283	94 976	1 430 308	0,08	0,08	
Autres engagements à vue	209	0	209	1,04	1,04	
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)						

**Total**

## Tableau IRRBB1 : Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur

Période	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	T	T-1	T	T-1
Hausse parallèle	1 866	1 992	-21 965	-23 169
Baisse parallèle	-1 866	-1 994	21 566	22 753
Choc dit steepener (1)	-1 647	-1 751		
Choc dit flattener (2)	2 025	2 159		
Hausse des taux à court terme	2 534	2 708		
Baisse des taux à court terme	-2 537	-2 712		
Maximum	2 537	2 712	21 965	23 169
Période	T		T-1	
<b>Fonds propres de base (Tier 1)</b>	84 145		73 881	

Commentaire sur l'importance des valeurs exposées. La matérialité des valeurs publiées ainsi que tous les changements significatifs survenus depuis la précédente période sous revue doivent être explicités.

- (1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.
- (2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

## Tableau ORA : Risques opérationnels indications générales

		<b>2021</b>	<b>2020</b>
Cm. 7.1	Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	10 476      8 801

### Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

L'évaluation des risques opérationnels et de conformité porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.